



L'Union, le 14 février 2019

## Conseil Municipal du 13 Février 2019

### -----

### Compte-rendu

#### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame FLORENCE TOULZE est désignée secrétaire de séance.

#### **Conformément à l'article 47 du Règlement Intérieur du conseil municipal, modifié le 6 juillet 2016 :**

##### Article 47 :

*Une fois par an au maximum et à la demande d'un groupe politique, une séance supplémentaire du conseil municipal intitulée « Questions à la municipalité » sera entièrement dédiée aux questions orales d'actualité, et ce durant 1H30 à 2H00 : ces questions s'adresseront à l'exécutif municipal et seront posées, à parité, par la majorité d'une part, et par l'opposition d'autre part, au prorata de l'effectif de chacun des groupes la composant pour cette dernière.*

*Le titre des questions et leur contenu succinct seront adressés à l'exécutif municipal au plus tard 72 heures avant la séance du Conseil.*

*L'ordre de passage des questions de l'opposition fera l'objet d'un tirage au sort.*

Pour une bonne organisation des débats lors de cette séance, dans le cadre de l'article ci-dessus, Monsieur Le Maire a proposé, dans la convocation adressée au Conseil Municipal, la répartition suivante du nombre de questions :

- Groupe Majoritaire : 6 questions,
- Groupe Génération L'Union : 3 questions,
- Groupe Ensemble pour L'Union : 2 questions,
- Conseiller indépendant, Nicolas Costes : 1 question.

#### **La liste des questions envoyées 72 heures avant la séance du conseil municipal, qui sont posées à la Municipalité sont les suivantes :**

##### Groupe majoritaire :

- Quels sont les critères qui déterminent l'intérêt métropolitain d'un équipement municipal ?

##### Groupe Ensemble pour L'Union :

- Quelles sont précisément les missions de la Police Municipale à L'Union ?
- Au regard de l'augmentation prochaine de la population à L'Union, qu'est-il prévu comme actions pour assurer la tranquillité publique de nos administrés ? Y aura-t-il une augmentation des effectifs ?

Conformément à l'article 47 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire procède au tirage au sort des trois questions.

Ces questions sont présentées à la Municipalité dans l'ordre suivante :

1- Quels sont les critères qui déterminent l'intérêt métropolitain d'un équipement municipal ?

2- Quelles sont précisément les missions de la Police Municipale à L'Union ?

3- Au regard de l'augmentation prochaine de la population à L'Union, qu'est-il prévu comme actions pour assurer la tranquillité publique de nos administrés ? Y aura-t-il une augmentation des effectifs ?

La séance est levée à 19 heures 45.

**Le Maire,  
Marc PÉRE**

Maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire  
David ROFÉ

